



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
2 septembre 2024  
Français  
Original : anglais

### **Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Soixante et unième session**

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Mécanisme international de Varsovie relatif  
aux pertes et préjudices liés aux incidences  
des changements climatiques**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif  
du Mécanisme international de Varsovie relatif  
aux pertes et préjudices liés aux incidences  
des changements climatiques et du Réseau de Santiago  
pour la prévention, la réduction et la prise en compte  
des pertes et préjudices liés aux effets néfastes  
des changements climatiques**

### **Organe subsidiaire de mise en œuvre Soixante et unième session**

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire

**Mécanisme international de Varsovie relatif  
aux pertes et préjudices liés aux incidences  
des changements climatiques**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif  
du Mécanisme international de Varsovie relatif  
aux pertes et préjudices liés aux incidences des  
changements climatiques et du Réseau de Santiago  
pour la prévention, la réduction et la prise en compte  
des pertes et préjudices liés aux effets néfastes  
des changements climatiques**

## **Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques**

### *Résumé*

Le présent rapport annuel rend compte des travaux menés par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques entre octobre 2023 et juillet 2024, et par le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques entre mars et juillet 2024. On y trouvera des renseignements sur les questions d'organisation et de procédure, notamment sur les réunions et manifestations organisées. Le plan d'action du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement, approuvé au cours de la période considérée, est présenté à l'annexe IV.



**Abréviations et acronymes**

|                                     |                                                                                                                      |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie visée à l'annexe I           | Partie visée à l'annexe I de la Convention                                                                           |
| CMA                                 | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris                                        |
| COP                                 | Conférence des Parties                                                                                               |
| FVC                                 | Fonds vert pour le climat                                                                                            |
| PNA                                 | plan national d'adaptation                                                                                           |
| ONG                                 | organisation non gouvernementale                                                                                     |
| Partie non visée à l'annexe I       | Partie non visée à l'annexe I de la Convention                                                                       |
| SBI                                 | Organe subsidiaire de mise en œuvre                                                                                  |
| CPF                                 | Comité permanent du financement                                                                                      |
| CET                                 | Comité exécutif de la technologie                                                                                    |
| Mécanisme international de Varsovie | Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques |

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme international de Varsovie pour remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements, et a créé un comité exécutif chargé de superviser l'exécution des fonctions du Mécanisme<sup>1</sup>. En application du paragraphe 2 de l'article 8 de l'Accord de Paris, le Mécanisme international de Varsovie est placé sous l'autorité de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), dont il suit les directives.
2. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au Comité exécutif de lui faire rapport chaque année par l'intermédiaire des organes subsidiaires et de formuler des recommandations s'il y avait lieu<sup>2</sup>.
3. À sa deuxième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a créé le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie afin de catalyser l'assistance technique des organisations, organes, réseaux et experts compétents pour la mise en œuvre d'approches pertinentes aux niveaux local, national et régional dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes de ces changements<sup>3</sup>.
4. D'après le mandat du Réseau de Santiago<sup>4</sup>, le secrétariat du Réseau doit établir un rapport annuel sur ses activités et celles du Réseau et sur l'exécution de leurs fonctions respectives et le soumettre au Conseil consultatif du Réseau pour examen et approbation. Une fois approuvé, le rapport est transmis au secrétariat pour que celui-ci l'inclue dans le rapport annuel commun du Réseau de Santiago et du Comité exécutif soumis à l'organe ou aux organes directeurs par l'intermédiaire des organes subsidiaires<sup>5</sup>.

### B. Objet du rapport

5. Le présent rapport contient des informations sur les questions d'organisation et de procédure, notamment les réunions et manifestations, se rapportant au Comité exécutif et à ses groupes d'experts thématiques (trois groupes d'experts, un groupe d'experts techniques et une équipe spéciale), pour la période écoulée entre octobre 2023 et juillet 2024, et au Réseau de Santiago, pour la période écoulée entre mars et juillet 2024.
6. Le rapport sera suivi de deux additifs. Le premier contiendra des informations de fond sur l'avancement des travaux du Comité exécutif, notamment dans le cadre des activités menées par ses groupes d'experts thématiques, entre octobre 2023 et septembre 2024, y compris sur les résultats de sa vingt et unième réunion, prévue en septembre 2024. Le second contiendra des informations de fond sur l'avancement des travaux du Réseau de Santiago, notamment une synthèse des informations émanant d'organisations, d'organes, de réseaux et d'experts sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'assistance technique fournie aux pays en développement dans le cadre du Réseau, entre décembre 2023 et

<sup>1</sup> Décision 2/CP.19, par. 1 et 2. Les fonctions du Mécanisme international de Varsovie sont décrites au paragraphe 5 de cette décision.

<sup>2</sup> Décision 2/CP.19, par. 3.

<sup>3</sup> Décision 2/CMA.2, par. 43. La Conférence des Parties prend note de cette décision dans sa décision 2/CP.25.

<sup>4</sup> Annexe I des décisions 12/CMA.4 et 11/CP.27.

<sup>5</sup> Par. 18 et 19 du mandat du Réseau de Santiago. La liste complète des informations devant figurer dans le rapport annuel se trouve au paragraphe 18 du mandat.

septembre 2024, y compris sur les résultats de la troisième réunion du Conseil consultatif, prévue en septembre 2024.

### C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

7. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner les informations figurant dans le présent rapport et dans ses additifs et recommander des projets de conclusions ou de décision fondés sur les travaux du Comité exécutif et ceux menés dans le cadre du Réseau de Santiago, pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétent(s)<sup>6</sup>.

## II. Comité exécutif : questions d'organisation et de procédure

### A. Présidence et composition

8. À sa vingtième réunion, le Comité exécutif a élu Camila Rodriguez (République dominicaine) et Sierra Woodruff (États-Unis d'Amérique) Coprésidentes pour un mandat d'un an. Pendant la période considérée, Gemma Turner (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a démissionné le 30 janvier 2024 et a été remplacée par Tessa Kelly (Australie) le 12 juin 2024, et Frode Neergaard (Danemark) a démissionné le 22 février 2024 et a été remplacé par Elisa Calliari (Danemark) le 4 mars 2024. Shakaib Rafique (Pakistan) a démissionné le 28 juin 2024 et a été remplacé le même jour par Hafiza Humaira Javaid (Pakistan). Des candidatures sont attendues pour sept postes dont les titulaires actuels restent en fonctions jusqu'à l'élection de leur successeur, et un poste devant être occupé par un membre issu d'une Partie visée à l'annexe I reste à pourvoir. La liste des membres du Comité au 1<sup>er</sup> juillet 2024 figure à l'annexe I.

9. Les cinq groupes d'experts thématiques<sup>7</sup> du Comité exécutif ont auprès de lui un rôle consultatif, lui rendent compte et l'aident en supervisant l'exécution des fonctions du Mécanisme international de Varsovie<sup>8</sup>. Ils mènent leurs travaux dans le cadre des cinq secteurs d'activité stratégiques du plan de travail quinquennal glissant du Comité, à savoir les phénomènes qui se manifestent lentement, les pertes autres qu'économiques, la gestion globale des risques, la mobilité des personnes, et l'action et l'appui.

10. Le Comité exécutif mobilise, dans le cadre du processus de la Convention et au-delà, des connaissances d'experts, des compétences techniques et un appui utiles aux cinq secteurs d'activité stratégiques. Ses membres facilitent le travail des groupes d'experts thématiques, notamment en organisant des réunions, en leur communiquant les informations les plus récentes sur les activités du Comité, et en leur donnant des conseils sur les produits techniques et les supports de connaissances en cours d'élaboration.

11. Au 1<sup>er</sup> juillet 2024, 63 experts étaient membres des groupes d'experts thématiques, qu'il s'agisse d'experts intervenant à titre individuel ou de représentants des organes constitués au titre de la Convention et d'organisations extérieures. Beaucoup d'entre eux étaient des observateurs accrédités au titre de la Convention (voir le tableau ci-dessous).

<sup>6</sup> Aucun des éléments du présent rapport, y compris la publication de celui-ci, ne préjuge des vues des Parties ou de l'issue de l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

<sup>7</sup> On trouvera des renseignements plus détaillés à l'adresse <https://unfccc.int/wim-excom#Expert-Groups>.

<sup>8</sup> Conformément à la décision 2/CP.20, par. 8.

## Nombre d'experts techniques membres des groupes d'experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie au 1<sup>er</sup> juillet 2024

| <i>Groupe d'experts thématique</i>                                    | <i>Représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales</i> | <i>Représentants d'ONG et de collectifs d'ONG admis en qualité d'observateurs</i> | <i>Représentants d'organes constitués au titre de la Convention</i> | <i>Experts intervenant à titre individuel et représentants d'entités externes non admises en qualité d'observateurs</i> |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe d'experts de l'action et de l'appui                            | 3                                                                                                 | 1                                                                                 | 4                                                                   | 5                                                                                                                       |
| Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques                     | 5                                                                                                 | 1                                                                                 | 3                                                                   | 6                                                                                                                       |
| Groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement          | 0                                                                                                 | 0                                                                                 | 0                                                                   | 7                                                                                                                       |
| Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques         | 2                                                                                                 | 1                                                                                 | 0                                                                   | 15                                                                                                                      |
| Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population | 5                                                                                                 | 2                                                                                 | 2                                                                   | 1                                                                                                                       |

### B. Réunions et manifestations

12. La vingtième réunion du Comité exécutif s'est tenue du 12 au 15 mars 2024 selon des modalités hybrides. Elle a été diffusée en direct sur le Web et des observateurs, notamment des représentants de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur, y ont assisté<sup>9</sup>. Le Comité exécutif a également organisé neuf réunions de ses groupes d'experts thématiques ainsi que trois manifestations au cours de la période considérée (voir l'annexe III)<sup>10</sup>.

13. Le Comité exécutif doit tenir sa vingt et unième réunion du 11 au 13 septembre 2024. Il organisera la deuxième réunion de ses cinq groupes d'experts thématiques les 9 et 10 septembre 2024 et prévoit d'organiser une manifestation parallèle à la vingt-neuvième session de la COP. Il a l'intention de se concerter avec le Conseil consultatif à ces occasions.

### C. Prise en compte des questions de genre

14. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé aux organes constitués au titre de la Convention d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processus<sup>11</sup>. S'agissant de la représentation équilibrée des genres, 13 postes sur les 19 occupés au sein du Comité exécutif le sont par des femmes, dont deux exercent les fonctions de coprésidentes, et sept postes sur les 15 occupés au Conseil consultatif du Réseau de Santiago le sont par des femmes, dont six membres et une représentante de collectif.

15. Le Comité exécutif a fait des questions de genre un élément transversal de l'exécution de son plan de travail glissant pour 2023-2027<sup>12</sup>. Au cours de la période considérée, il a soumis des informations<sup>13</sup> sur les progrès déjà accomplis et les mesures à envisager pour la suite en ce qui concerne la prise en compte du genre dans ses travaux et ceux de ses groupes d'experts thématiques pour éclairer l'examen de l'exécution du programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes<sup>14</sup>.

<sup>9</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/node/636724>.

<sup>10</sup> Des renseignements plus détaillés sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/fr/node/267128>.

<sup>11</sup> Décision 21/CP.22, par. 14.

<sup>12</sup> Voir l'annexe I du document FCCC/SB/2022/2/Add.2.

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (dans le champ de recherche, taper « gender »).

<sup>14</sup> En réponse à l'invitation formulée dans la décision 15/CP.28, par. 2.

16. À sa vingt et unième réunion, le Comité exécutif se penchera sur les questions de genre au titre du point permanent de son ordre du jour sur la manière dont les données scientifiques sur le climat les plus récentes peuvent étayer l'élaboration des politiques visant à prévenir les pertes et préjudices, à les réduire au minimum et à y remédier.

### III. Réseau de Santiago : questions d'organisation et de procédure

17. Le Conseil consultatif du Réseau de Santiago s'est réuni pour la première fois du 18 au 20 mars 2024, et pour la deuxième fois du 2 au 4 juillet 2024. Des observateurs, notamment des représentants de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur, ont assisté à ces deux réunions hybrides<sup>15</sup>.

18. À sa première réunion, le Conseil consultatif du Réseau de Santiago a élu Alpha Kaloga (Guinée) et Akio Takemoto (Japon) Coprésidents pour un mandat d'un an. Au cours de la période considérée, Syed Asif Hyder Shah (Pakistan) a démissionné le 21 avril 2024 et a été remplacé le même jour par Eazaz Aslam Dar (Pakistan). La liste des membres et des représentants siégeant au Conseil au 1<sup>er</sup> juillet 2024 figure à l'annexe II.

19. À la même réunion, le Conseil consultatif a créé un sous-comité de membres et de représentants chargé de travailler sur son projet de règlement intérieur entre les réunions.

#### Prise en compte des questions de genre

20. Les questions de genre sont prises en compte dans les activités du Réseau de Santiago, qui rassemble par ailleurs des organisations, organes, réseaux et experts ayant à cœur d'intégrer le souci de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans tout ce qu'ils entreprennent<sup>16</sup>.

### IV. Avancement des travaux du Comité exécutif

21. Le Comité exécutif a approuvé en mars 2024 le deuxième plan d'action glissant du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement (voir l'annexe IV), qui prévoit notamment l'élaboration de trois guides techniques devant aider le Comité à prêter assistance aux pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. On trouvera dans ces guides, qui sont en cours d'élaboration et devraient paraître d'ici à la fin de 2024 ou en 2025, des conseils techniques destinés au Comité exécutif sur les moyens d'aider les pays en développement à intégrer, dans leurs activités de planification et d'élaboration de politiques, des considérations relatives aux effets de l'élévation du niveau de la mer, de la désertification et du recul des glaciers, ainsi que des informations sur les mesures à prendre en réponse à ces effets.

22. En mars 2024, le Comité exécutif a achevé un rapport, élaboré conformément au plan d'action du groupe d'experts de l'action et de l'appui<sup>17</sup>, dans lequel il analyse une série de projets financés par le Fonds vert pour le climat (FVC) ayant un lien avec les secteurs d'activité stratégiques du Mécanisme international de Varsovie.

23. En juillet 2024, le Comité exécutif a mis la dernière main à un guide technique conçu au titre du troisième plan d'action de son équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et consacré à la prise en compte des liens entre la mobilité des personnes et les changements climatiques dans les processus de planification nationaux. Une version simplifiée de ce guide devrait être publiée avant la vingt-neuvième session de la COP.

<sup>15</sup> Des renseignements plus détaillés sont disponibles à l'adresse <https://santiago-network.org/news-events/events>.

<sup>16</sup> Les lignes directrices concernant la désignation d'organisations, organes, réseaux et experts en tant que membres du Réseau de Santiago sont disponibles à l'adresse [https://drive.google.com/file/d/16TXX85crscNLY-Gsg\\_cp-bRIJ0xoBLTN/view](https://drive.google.com/file/d/16TXX85crscNLY-Gsg_cp-bRIJ0xoBLTN/view).

<sup>17</sup> Voir le document FCCC/SBI/2021/4, annexe III, activité a.2.

### **Coopération avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre dans le cadre de l'organisation du troisième Dialogue de Glasgow**

24. Le troisième et dernier Dialogue de Glasgow<sup>18</sup> a eu lieu les 6 et 7 juin à la soixantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Il a été organisé par le SBI en collaboration avec le Comité exécutif<sup>19</sup>, après un entretien préliminaire avec le Président du SBI à la vingtième réunion du Comité, qui a été l'occasion de mettre sur pied un groupe de travail chargé de piloter les travaux intersessions sur les thèmes et les questions directrices du Dialogue. La contribution du groupe de travail et le programme établi par celui-ci pour le Dialogue ont ensuite été transmis au Président du SBI.

25. Le troisième Dialogue de Glasgow a porté sur l'amélioration de la cohérence et de la coordination de l'appui apporté en réponse aux pertes et préjudices, ainsi que sur le rôle que devraient jouer à cet égard les modalités de financement mentionnées au paragraphe 2 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4. En guise d'introduction, l'une des Coprésidentes du Comité exécutif, l'un des Coprésidents du Conseil consultatif du Réseau de Santiago et l'un des Coprésidents du fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ont présenté un bref exposé sur leurs mandats respectifs et ce qui, dans ces mandats, pouvait contribuer à améliorer la complémentarité, la cohérence et la coordination des activités menées, tant dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris qu'en dehors, pour aider les pays en développement à éviter les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques, à les réduire au minimum et à y remédier. Les participants se sont ensuite répartis en sous-groupes pour débattre sous la direction des Coprésidents, qui ont rendu compte des résultats des discussions en séance plénière.

## **V. Avancement des travaux du Réseau de Santiago**

26. À sa première réunion, le Conseil consultatif a décidé que le siège du secrétariat du Réseau de Santiago se trouverait à Genève<sup>20</sup> et a approuvé le programme de travail provisoire du Réseau, ainsi que le montant estimé de son budget pour 2024. À sa deuxième réunion, il a approuvé les lignes directrices concernant la désignation d'organisations, organes, réseaux et experts en tant que membres du Réseau de Santiago. Sa troisième réunion doit se tenir du 4 au 6 septembre 2024.

27. Pendant la période considérée, le Conseil consultatif a reçu l'assistance d'un secrétariat provisoire établi par l'hôte du secrétariat du Réseau de Santiago (à savoir le groupement composé du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets), conformément à la requête des Parties, qui avaient demandé que les dispositions nécessaires soient prises pour que les travaux relevant du Réseau de Santiago puissent commencer rapidement<sup>21</sup>. La procédure de recrutement d'un directeur ou d'une directrice et d'autres membres du personnel du secrétariat est en cours.

<sup>18</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/node/638235>.

<sup>19</sup> Conformément à la décision 1/CMA.3, par. 74.

<sup>20</sup> Conformément à la décision 6/CMA.5, par. 15. Cette décision a été approuvée par la décision 2/CP.28.

<sup>21</sup> Décision 6/CMA.5, par. 16.

## Annexe I

### Membres du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, groupes d'experts thématiques dont ils font partie et autres organes et thèmes les intéressant, au 1<sup>er</sup> juillet 2024

| <i>Membre</i>                | <i>Groupe</i>                                                            | <i>Partie</i>          | <i>Groupes d'experts thématiques</i>                                                       | <i>Organes et/ou thèmes pour lesquels le membre fait office de membre de liaison ou de coordonnateur</i>                                                                      |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rafik Aini                   | Parties non visées à l'annexe I/États d'Afrique                          | Tunisie                | Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population                      | FVC, Comité de Paris sur le renforcement des capacités et CET                                                                                                                 |
| Faisal Al Swied              | Parties non visées à l'annexe I                                          | Arabie saoudite        | Phénomènes qui se manifestent lentement                                                    | —                                                                                                                                                                             |
| Ashley Codner                | Parties non visées à l'annexe I/petits États insulaires en développement | Jamaïque               | Phénomènes qui se manifestent lentement                                                    | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat                                                                                                                |
| Hafiza Humaira Javaid        | Parties non visées à l'annexe I/États d'Asie et du Pacifique             | Pakistan               | —                                                                                          | —                                                                                                                                                                             |
| Jerome Ilagan                | Parties non visées à l'annexe I                                          | Philippines            | Pertes autres qu'économiques                                                               | Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, genre et Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) |
| Nedal Katbeh-Bader           | Parties non visées à l'annexe I                                          | État de Palestine      | —                                                                                          | —                                                                                                                                                                             |
| Mohammed Hafijul Islam Khana | Parties non visées à l'annexe I                                          | Bangladesh             | Action et appui/Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population      | Groupe d'experts des pays les moins avancés                                                                                                                                   |
| Kulthoum Motsumi             | Parties non visées à l'annexe I                                          | Botswana               | —                                                                                          | —                                                                                                                                                                             |
| Angela Rivera                | Parties non visées à l'annexe I                                          | Colombie               | Pertes autres qu'économiques/groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques | Comité de l'adaptation, Conseil consultatif du Réseau de Santiago, Groupe consultatif d'experts et CPF                                                                        |
| Camila Rodriguez             | Parties non visées à l'annexe I                                          | République dominicaine | Action et appui/groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques              | Conseil consultatif du Réseau de Santiago, Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et CPF                                  |

| <i>Membre</i>              | <i>Groupe</i>               | <i>Partie</i>         | <i>Groupes d'experts thématiques</i>                                                                                                | <i>Organes et/ou thèmes pour lesquels le membre fait office de membre de liaison ou de coordonnateur</i>                                                                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stella Brožek-Everaert     | Parties visées à l'annexe I | Union européenne      | Action et appui/pertes autres qu'économiques                                                                                        | Conseil consultatif du Réseau de Santiago, Groupe consultatif d'experts, Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et Comité de Paris sur le renforcement des capacités |
| Elisa Calliari             | Parties visées à l'annexe I | Danemark              | Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques/Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population | Comité de l'adaptation, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et CET                                                                                                                            |
| Maude Dufort-Labbe         | Parties visées à l'annexe I | Canada                | —                                                                                                                                   | —                                                                                                                                                                                                                        |
| Friederike Elisabeth Eppen | Parties visées à l'annexe I | France                | Pertes autres qu'économiques/phénomènes qui se manifestent lentement                                                                | Comité de l'adaptation, genre, Cadre de Sendai et CET                                                                                                                                                                    |
| Kajsa Fernström Nåtby      | Parties visées à l'annexe I | Suède                 | Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population                                                               | Groupe d'experts des pays les moins avancés                                                                                                                                                                              |
| Tessa Kelly                | Parties visées à l'annexe I | Australie             | —                                                                                                                                   | —                                                                                                                                                                                                                        |
| Viktoriia Shtets           | Parties visées à l'annexe I | Ukraine               | Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques                                                                       | —                                                                                                                                                                                                                        |
| Evgeny Sokolov             | Parties visées à l'annexe I | Fédération de Russie  | —                                                                                                                                   | —                                                                                                                                                                                                                        |
| Sierra Woodruff            | Parties visées à l'annexe I | États-Unis d'Amérique | Action et appui/phénomènes qui se manifestent lentement                                                                             | Conseil consultatif du Réseau de Santiago, FVC et CPF                                                                                                                                                                    |
| <sup>a</sup>               | Parties visées à l'annexe I | —                     | —                                                                                                                                   | —                                                                                                                                                                                                                        |

<sup>a</sup> Ce poste était vacant au 1<sup>er</sup> juillet 2024

## Annexe II

### Composition du Conseil consultatif du Réseau de Santiago au 1<sup>er</sup> juillet 2024

| <i>Composition du Conseil consultatif</i> | <i>Groupes</i>                             | <i>Parties</i>         |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------|
| Membres désignés par les groupes          |                                            |                        |
| Alpha Kaloga                              | États d'Afrique                            | Guinée                 |
| Rachid Tahiri                             | États d'Afrique                            | Maroc                  |
| Eazaz Aslam Dar                           | États d'Asie et du Pacifique               | Pakistan               |
| Akio Takemoto                             | États d'Asie et du Pacifique               | Japon                  |
| — <sup>a</sup>                            | États d'Europe orientale                   | —                      |
| —                                         | États d'Europe orientale                   | —                      |
| Kenel Delusca                             | États d'Amérique latine et des Caraïbes    | Haïti                  |
| Belen Reyes                               | États d'Amérique latine et des Caraïbes    | Uruguay                |
| Leona Hollasch                            | États d'Europe occidentale et autres États | Allemagne              |
| Sierra Woodruff                           | États d'Europe occidentale et autres États | États-Unis             |
| Camila Rodriguez                          | Petits États insulaires en développement   | République dominicaine |
| Idy Niang                                 | Pays les moins avancés                     | Sénégal                |
| Membres désignés par le Comité exécutif   |                                            |                        |
| Stella Brožek-Everaert                    |                                            | —                      |
| Angela Rivera                             |                                            | —                      |
| Représentants de collectifs               |                                            |                        |
| Tetet Lauron                              | Groupe Femmes et genre                     | —                      |
| Gideon Sanago                             | Organisations de peuples autochtones       | —                      |
| Samuel Chijioke Okorie                    | ONG représentant les enfants et les jeunes | —                      |

<sup>a</sup> Ce poste était vacant au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## Annexe III

### **Réunions des groupes d'experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et manifestations organisées par le Comité entre octobre 2023 et juillet 2024**

1. Trois des cinq groupes d'experts thématiques du Comité exécutif ont tenu au total neuf réunions au cours de la période considérée :

a) L'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a tenu ses neuvième et dixième réunions le 14 novembre 2023 et le 3 juin 2024, respectivement ;

b) Le groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement a tenu ses septième, huitième, neuvième, dixième et onzième réunions le 16 novembre 2023 et les 29 février, 21 mars, 18 avril et 23 mai 2024, respectivement ;

c) Le groupe d'experts des pertes autres qu'économiques a tenu ses quatrième et cinquième réunions les 27 février et 23 mai 2024, respectivement.

2. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a organisé :

a) Une manifestation de haut niveau en marge de la vingt-huitième session de la COP à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Mécanisme international de Varsovie, accompagnée d'une exposition de photos<sup>1</sup> ;

b) Une manifestation parallèle aux soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires, qui visait à mieux faire connaître les bonnes pratiques en ce qui concerne les mesures à prendre en réponse aux pertes autres qu'économiques et le lien entre ces pertes et la mobilité des personnes<sup>2</sup>. Les débats ont alimenté l'élaboration d'un support de connaissances sur les pertes autres qu'économiques, que le Comité compte publier au deuxième semestre de 2024 ;

c) Une réunion technique à l'Expo PNA sur la prise en compte des aspects liés à la mobilité des personnes dans les PNA<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/node/633198>.

<sup>2</sup> Des informations supplémentaires, notamment sur les intervenants, sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/fr/node/638306>.

<sup>3</sup> Voir <https://unfccc.int/fr/node/638179>.

## Annexe IV

### **Deuxième plan d'action glissant du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement (2024-2026)**

1. On trouvera dans le tableau ci-dessous le deuxième plan d'action glissant du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement (2024-2026). Les activités prévues contribueront aux travaux menés dans le secteur d'activité stratégique a) du plan de travail glissant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie pour 2023-2027, qui visent à renforcer la coopération et la facilitation concernant ces phénomènes.
2. Le deuxième plan d'action glissant suit la même approche globale que le premier.
3. Sachant que les phénomènes qui se manifestent lentement ont des conséquences profondes sur les moyens de subsistance et l'économie, qui peuvent se manifester simultanément sur différents territoires et dans différents paysages, le groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement poursuivra les activités entreprises au titre du premier plan d'action sur certains phénomènes liés à l'eau, à savoir le recul des glaciers, l'élévation du niveau de la mer et la désertification. Il s'intéressera également aux phénomènes connexes, comme la salinisation et les effets en cascade qui se répercutent sur les pratiques agricoles et conduisent, notamment, à l'appauvrissement de la biodiversité, à la dégradation des terres, à la raréfaction des ressources en eau en milieu urbain et dans d'autres contextes, et à la mobilité des personnes.
4. Le deuxième plan d'action glissant a pour objectif premier l'élaboration de trois guides techniques sur les phénomènes liés à l'eau mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, le but étant d'aider le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie à prêter assistance aux pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. On y trouvera des stratégies à adopter pour réagir rapidement face à ce type de phénomène, compte tenu des particularités régionales, des connaissances traditionnelles et des pratiques locales.
5. Le groupe d'experts examinera l'avancement de la mise en œuvre de son plan d'action lors de ses réunions ordinaires et actualisera le document autant que nécessaire.

## Deuxième plan d'action glissant du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement (2024-2026)

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <i>Liens avec le plan de travail glissant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie pour 2023-2027</i> |                                                                      |                                                                  |                          |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <i>Numéro</i> | <i>Activité</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                        | <i>Résultat(s) attendu(s)</i>                                        | <i>Responsable(s)</i>                                            | <i>Délais indicatifs</i> |
| 1             | Élaborer un guide technique sur l'élévation du niveau de la mer dans lequel figurent des conseils techniques destinés au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les moyens d'aider les pays en développement à intégrer des considérations relatives aux effets de l'élévation du niveau de la mer et des informations sur les mesures à prendre en réponse à ces effets dans leurs activités de planification et d'élaboration de politiques | Activités 4, 13 et 22                                                                                                  | Élaboration d'un guide technique sur l'élévation du niveau de la mer | Jaroslav Mysiak, Albert Salamanca et Akhilesh Surjan             | Avant la fin de 2024     |
| 2             | Élaborer un guide technique sur la désertification dans lequel figurent des conseils techniques destinés au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les moyens d'aider les pays en développement à intégrer des considérations relatives aux effets de la désertification et des informations sur les mesures à prendre en réponse à ces effets dans leurs activités de planification et d'élaboration de politiques                           | Activités 4, 13 et 22                                                                                                  | Élaboration d'un guide technique sur la désertification              | Bettina Koelle                                                   | Avant la fin de 2024     |
| 3             | Élaborer un guide technique sur le recul des glaciers dans lequel figurent des conseils techniques destinés au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les moyens d'aider les pays en développement à intégrer des considérations relatives aux effets du recul des glaciers et des informations sur les mesures à prendre en réponse à ces effets dans leurs activités de planification et d'élaboration de politiques                        | Activités 4, 13 et 22                                                                                                  | Élaboration d'un guide technique sur le recul des glaciers           | Coresponsables de la question du recul des glaciers (à désigner) | 2025                     |

|                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Liens avec le plan de travail glissant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie pour 2023-2027</i> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                     |                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Numéro</i>                                                                                                                               | <i>Activité</i>                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                        | <i>Résultat(s) attendu(s)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <i>Responsable(s)</i>                                               | <i>Délais indicatifs</i>                                                        |
| 4                                                                                                                                           | Sensibiliser le public au problème des phénomènes qui se manifestent lentement et diffuser des informations à ce sujet en organisant des manifestations de sensibilisation et d'information aux niveaux mondial, régional et national et en participant à de telles manifestations | Activités 14 et 22                                                                                                     | Élaboration de supports de sensibilisation simplifiés<br><br>Organisation de webinaires aux fins de la consultation des parties prenantes ou de la présentation des guides techniques à ces derniers<br><br>Présentation des guides techniques aux parties prenantes lors de manifestations organisées en marge de conférences, réunions et manifestations régionales | À déterminer une fois que les guides techniques auront été élaborés | Une fois que les résultats attendus des activités 1, 2 et 3 auront été atteints |
| 5                                                                                                                                           | Fournir des conseils spécialisés et des informations au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie sur les questions relatives aux phénomènes qui se manifestent lentement et l'aider, à sa demande, à entreprendre des activités en lien avec ces questions           | Activité 21                                                                                                            | Organisation de réunions techniques, selon les besoins                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Champions du Comité exécutif                                        | À partir de 2024                                                                |
| Emplacement destiné aux activités à mener comme suite aux indications données par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                     |                                                                                 |